

Image not found or type unknown



Demande titre de séjour

Par **Azerty.77360**, le **21/01/2021 à 12:35**

Bonjour, j'ai 4ans en France, mariée et j'ai 3 enfants, l'un est scolarisé. Est ce que j'ai le droit de demander la carte de séjour sachant que mon conjoint il l'a .

Merci d'avance.

Par **youris**, le **21/01/2021 à 13:18**

bonjour,

si votre mari est en situation régulière, il peut demander le regroupement familial pour son épouse et ses enfants, cette procédure peut s'appliquer si la famille est déjà en france.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11167>

il y a des conditions de logement et de revenus.

salutations

Par **Azerty.77360**, le **21/01/2021 à 13:37**

Merci de m'avoir répondu, oui mon mari est résident depuis 20 ans ici en France avec la carte de 10 ans, et mes enfants tous sont nés ici en France et ils possèdent tous des titres de circulation. Sauf moi qui n'a rien (situation irrégulière). Est ce qu'il ne faut pas avoir 5 ans de présence en France pour pouvoir demander mon titre de séjour. Merci

Par **youris**, le **21/01/2021 à 13:52**

pourquoi ne pas utiliser la procédure de regroupement familial ?

Par **Azerty.77360**, le **21/01/2021** à **14:11**

Non au contraire ça m'arrange vraiment cette procédure (le regroupement familial). Moi je pensais que je doit attendre mes 5 ans de présence en France pour pouvoir faire la demande du regroupement. Merci infiniment.